

servir des bougies stéarines ayant été sollicitée auprès de la sacrée Congrégation des Rites, elle a répondu : *Nihil innovetur.*

Les missionnaires de l'Océanie ont été autorisés à employer, pour la messe, ou l'huile ou les bougies à l'étoile faites avec le blanc de baleine.

Le jour de la Purification on bénit solennellement et avec des prières particulières les cierges que l'on distribue au clergé et aux fidèles. Suivant le Cérémonial des évêques, ces cierges doivent être de cire blanche et placés sur une crédence où le célébrant les bénit. Cette cérémonie nous rappelle encore que Jésus est la lumière manifestée aux nations. Il y a une autre bénédiction des cierges que tout prêtre peut faire en tout temps. La formule est dans le Rituel romain

Une fois bénits par l'Eglise, les cierges ne doivent plus être employés à des usages profanes. Il y aurait scandale et faute même considérable, si, au mépris de la bénédiction, on s'en servait dans des jeux, bals, spectacles, etc. On les suspend avec respect près de son lit, et on les allume dans les dangers pressants pour obtenir la protection divine.

On fixe l'origine du cierge pascal au concile de Nicée, 325. Au 5e siècle sous le pontificat de saint Zozime, l'usage du cierge pascal fut permis à toutes les églises paroissiales. Il est la figure de Notre-Seigneur ressuscité glorieux et triomphant pour s'élever au ciel le jour de l'Ascension : c'est pour cela qu'on l'éteint ce jour-là après le chant de l'évangile. Selon un décret du 19 mai 1607, le cierge pascal s'allume le jour de Pâques et les deux jours suivants à la messe solennelle et aux vêpres, ainsi que le samedi suivant, et tous les dimanches jusqu'à l'Ascension.

La bénédiction du cierge pascal se fait le samedi saint pendant le chant de *l'Exultet*. Le diacre y attache, en forme de croix, cinq grains d'encens déjà bénits par le prêtre ; ils signifient l'embaumement du corps du Sauveur et ses cinq plaies.

Il est tout à fait défendu de se servir, en guise de cierge pascal, d'une flamberge faite en bois ou en fer blanc avec une bougie et un ressort en dedans et des clous de bois ou de fer blanc doré simulants les clous d'encens ; on dénaturerait en s'en servant les cérémonies prescrites pour la bénédiction du cierge pascal.

Il serait à désirer d'ailleurs que ces flambertes en bois, ou souches, dont l'usage offre de graves inconvénients, cessassent d'être employées dans nos églises. A Rome, ces cierges de bois sont inconnus, on n'y craint point la dépense de la cire.

On peut peindre les cierges, les orner, les dorer et y graver les images des saints.

Dans un prochain article, nous parlerons des lampes dans les églises.